
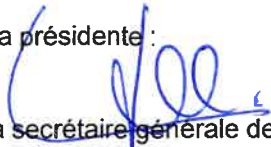


**FICHE SIMPLIFIÉE**  
**DOSSIER CDNPS**

**Formation UTN**

<b>INTITULE DU DOSSIER</b>	<b>Modification de l'unité touristique nouvelle / Station de la Feclaz</b>
<b>NOM DU RAPPORTEUR</b>	DDT - SPAT : Jean-Philippe HATIER
<b>DATE DE LA CDNPS</b>	09/04/24
<b>VOTE</b>	12 favorables* et 4 abstentions * sous réserve d'un addendum à la notice de présentation de la modification n°4 du PLUIHD reprenant les précisions apportées par Mme le maire en séance.
<b>ÉCHANGES</b> (ne rien remplir en cas de vote unanimement favorable)	<p>Mme le maire de la commune des Déserts apporte en séance des précisions concernant le projet :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- L'aire de camping-car ne sera pas déplacée. C'est un « simple » parking pour camping-car qui sera créé sur l'actuel parking au nord du chalet de l'Aurore, levant ainsi les difficultés soulevées vis-à-vis du règlement de la zone Nt pour réaliser l'aire de camping-car tel que le présente la notice actuelle de la modification n°4.</li><li>- La suppression de places de stationnement répond à une volonté de la commune de limiter le nombre de voitures sur la station, via notamment la mise en place de navettes (en lien avec Gd Chambéry), grâce à une révision des tarifs et une offre adaptée à destination du secteur touristique de la Feclaz.</li><li>- Cette modification a fait l'objet d'une réflexion d'ensemble de restructuration de la station, accompagnée entre-autre par le programme villages d'avenir.</li><li>- La volonté communale de mise en place d'un programme de lits touristiques « chauds » dans le cadre de cette opération afin d'éviter les programmes diffus non maîtrisés. Un bilan des lits produits et restant à produire sera mobilisé pour bien caractériser la nature du projet possible en zone Ut et le reliquat éventuel pouvant être réalisé, notamment en zone Aut.</li></ul>

	<p>Mme le maire et le service urbanisme de Gd Chambéry conviennent qu'un addendum à la notice de la modification n°4 doit être apporté avant la mise à l'enquête publique.</p>
<p><b>SIGNATURES</b></p>	<p>Rapporteur : Jean-Philippe HATIER</p> <p>Le chef du service planification et aménagement des territoires</p>  <p>Stéphane VIALLET</p> <p>La présidente :</p>  <p>La secrétaire générale de la Préfecture de Savoie</p> <p>Laurence TUR</p>

**FICHE SIMPLIFIÉE**  
**DOSSIER CDNPS**

**Formation UTN**

INTITULE DU DOSSIER	Unité touristique nouvelle n°12 pour hébergements insolites / communes d'Ecole en Bauges
NOM DU RAPPORTEUR	DDT - SPAT : Jean-Philippe HATIER
DATE DE LA CDNPS	09/04/24
VOTE	15 défavorables et 1 abstention
ÉCHANGES (ne rien remplir en cas de vote unanimement favorable)	<p>Si la nécessité d'offrir des capacités d'hébergements touristiques sur la commune est partagée, les membres de la commission ont relevé plusieurs difficultés. Les échanges ont porté sur l'insertion architecturale et paysagère des constructions légères prévues par l'UTN. Les membres considérant que la réponse apportée au besoin de renforcement de l'offre d'hébergement ne paraît pas avoir été suffisamment analysée. De plus la proximité d'un cours d'eau aurait mérité que soit étudié, pris en compte et le cas échéant, écarté le risque d'inondation dans le cadre du document de planification au lieu de renvoyer à la phase de l'autorisation de construire.</p> <p>Les membres font également part de la nécessité que le projet s'appuie sur le travail relatif aux habitats insolites mené par le PNR du massif des Bauges.</p> <p>Les membres mentionnent également la nécessité de mieux mettre en perspective ce projet de développement touristique avec l'OAP thématique tourisme du PLUiHD, quitte à retravailler cette dernière au regard des ambitions des collectivités compétentes en la matière.</p>
SIGNATURES	<p>Rapporteur : Jean-Philippe HATIER</p> <p>Le chef du service planification et aménagement des territoires</p> <p> Stéphane VIALLET</p> <p>La présidente :</p> <p> La secrétaire générale de la Préfecture de Savoie Laurence TUR</p>

